

La lettre du Denturo

Mai 2010

- INFOS :

- Création du site www.association-denturologie.fr, un outil indispensable pour faire connaître la Denturologie. Faites le savoir autour de vous. Merci.
- Recensement des Denturos en exercice en cours.

- COURRIERS :

A Nicolas SARKOZY, Alain JOYANDET, Xavier BERTRAND, De VILLEPIN, Alain JUPÉ,
A divers Députés, au Ministère de la Santé (la BACHELOT), Ministère de l'Economie,
Au premier Ministre du Québec, aux services des relations internationales du Canada,
Au Conseil de l'Ordre des Denturologistes du Québec... nous avons obtenu certaines réponses...
Entente France-Québec le déblocage sera diplomatique !

PROCÈS

- CHAMBÉRY : 8 000 €, en appel...
- ANNECY : 17 000 €, 3 mois de prison avec sursis en appel.
- TOURS : 8 000 €, 8 mois de prison FERME en appel.
- GAP : 12 000 €, en appel.
- NICE : 7 000 €, (en attente de documents).

N'ALLEZ PLUS A L'ABATTOIR COMME DES VEAUX !!

Face aux assassinats économiques de la « justice » Française.

Faites comme nous, portez plainte auprès du procureur de la République, auprès du Pôle de protection de santé des directions départementales de la cohésion sociale, auprès des CPAM, auprès des médiateurs de la République, plainte contre les dentistes illégaux qui nous attaquent (plaintes jointes).

FORMATION

Nous avons trouvé mieux que le Québec, nous restons en Europe, vous aurez des informations le mois prochain, pour l'instant M. BORY est le meilleur des formateurs vers lequel nous pouvons diriger les futurs Denturos.

L'UNION FAIT LA FORCE, REJOIGNEZ-NOUS !

(Bulletin d'adhésion dans notre site)

Désormais, retrouvez chaque mois la Lettre du Denturo sur notre site, à bientôt.

Le Président